



## Inauguration de la rue Notre Dame réaménagée



Après plusieurs mois de travaux, la rue Notre dame a achevé sa métamorphose. Elle offre à présent un nouveau visage, facilitant l'accès aux commerces et donnant la priorité aux piétons.

## Un réaménagement soumis à concertation

Poursuivant sa volonté de **créer un cœur de ville attractif** dans le sillage des réaménagements des rues Bichat et Paul Pioda, la Ville de Bourg-en-Bresse a souhaité rénover la rue Notre Dame.

Une **réunion publique** avec les riverains puis **deux rencontres avec les commerçants** ont été nécessaires pour élaborer conjointement le projet.

Pour déterminer le profil de cette voie historique avec les habitants, une **consultation via le site internet** de la Ville a été mise en place du 5 au 20 novembre 2012. Les Burgiens ont ainsi pu s'exprimer sur différentes options d'aménagement : organisation du stationnement, choix de l'ambiance végétale, du mobilier urbain.... Les médiathèques de la Ville offraient un accès internet aux Burgiens pour répondre pendant la période.

## Place aux piétons et aux commerces

La volonté a été de créer une artère favorisant les déplacements doux et l'accès au commerces, tout en valorisant le caractère historique du centre-ville. Après une année de concertation et d'études, le chantier a démarré en avril 2013 avec différentes phases de travaux :

- reprise des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, d'électricité et de gaz,
- élargissement des trottoirs,
- mise à niveau de la chaussée et des trottoirs,
- passage en « zone de rencontre », limitant la circulation à 20 km/h,
- création de cinq places de stationnement minute ou livraison,
- mise en place d'équipements facilitant l'accès piétonnier : revêtement, plates bandes, végétaux...
- mise en place d'une offre de stationnement en zone orange permettant d'éviter le stationnement de longue durée. Pour faciliter le quotidien des riverains, un abonnement « zone orange » a été créé permettant de se garer à partir de 18h le soir et jusqu'à 9h le matin. Cet abonnement permet également de stationner sur ces mêmes zones toute la journée du samedi.

## Zone de rencontre

Tout comme la rue Teynière et la rue Paul Pioda, la rue Notre-Dame est passé en « **zone de rencontre** » avec une vitesse limitée à 20 km/h.

Une zone de rencontre est, un espace affecté à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, selon le code de la route :

- les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules,
- la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h,
- la chaussée est à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police,
- les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

## Coût

**Coût total de l'opération : 600 000 euros TTC**